**GESTION DES PROFESSEURS :**

* Un ou plusieurs professeurs peuvent être affectés à une ou plusieurs classes.
* Un ou plusieurs professeurs peuvent être professeurs principaux d’une ou plusieurs classes.
* Un ou plusieurs personnels peuvent être affectés à une ou plusieurs matières.
* Un ou plusieurs personnels peuvent être personnels coordonnateurs d’une ou plusieurs matières.
* Un ou plusieurs professeurs peuvent être affectés à un ou plusieurs groupes.
* Les professeurs n’auront accès qu’aux élèves qui figurent dans les classes et groupes où ils sont affectés.
* Les professeurs principaux peuvent avoir des droits d’accès supplémentaires par rapport aux autres enseignants .
* Lorsqu’un professeur est remplacé par un autre, les identifiants du titulaire ne devraient pas être transmis au remplaçant.  
  En effet ceci présente plusieurs inconvénients notables :  
  toute saisie de note ou d’appréciation effectuée par le remplaçant va porter le nom du titulaire et engager sa responsabilité.

de façon générale, un compte doit rester un compte personnel, avec ses droits et ses informations associées.

Il est donc recommandé de **créer au remplaçant son propre compte**.